

# Sécurité au travail

## En Suisse, les échelles causent environ 6000 accidents professionnels par an

Les règles de base pour monter  
sur une échelle :

1. Orienter le regard et le corps toujours vers l'échelle.
2. Pour monter et descendre, se tenir aux échelons des deux mains.
3. Porter de bonnes chaussures avec des semelles antidérapantes.
4. Transporter uniquement des outils ou du matériel légers en utilisant des accessoires appropriés.



Pour des informations sur les mesures à prendre en matière de sécurité au travail dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud:

**Solution de branche romande de la plâtrerie-peinture pour la sécurité au travail**

FREPP - Tél. 027 322 52 60 - Fax 027 322 24 84 - [www.frepp.ch](http://www.frepp.ch) - [info@frepp.ch](mailto:info@frepp.ch)

Genève: F4S SA - GPG 058 715 32 11 - [www.gpg.ch](http://www.gpg.ch) - [gpg@fer-ge.ch](mailto:gpg@fer-ge.ch)